



16ème législature

Question N° : 13680	De M. Arthur Delaporte (Socialistes et apparentés - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Comptes publics		Ministère attributaire > Comptes publics
Rubrique > impôt sur le revenu	Tête d'analyse > Situation fiscale liée aux revenus d'influenceurs sur Tiktok	Analyse > Situation fiscale liée aux revenus d'influenceurs sur Tiktok.
Question publiée au JO le : 12/12/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de signalement : 13/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Arthur Delaporte attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sur la fiscalité applicable sur les plateformes de réseaux sociaux et plus particulièrement *Tiktok*. En effet, un phénomène particulièrement inquiétant de matchs en direct sur cette plateforme génère des revenus importants à la fois pour la plateforme et pour les influenceurs qui pratiquent ces matchs. Les utilisateurs peuvent acheter des « cadeaux » sur la plateforme qui sont par la suite distribués aux influenceurs lors de ces évènements. Bien sûr, la plateforme récupère un pourcentage non négligeable de ces revenus. Ce phénomène appelle deux questions fiscales, l'une concernant la déclaration de ces revenus par les influenceurs et l'autre concernant les revenus pour l'entreprise *Tiktok*. En effet, M. le député est particulièrement inquiet d'un risque de fraude fiscale d'envergure de la part de personnes qui considèrent ces gains comme des dons, ce qui n'est évidemment pas le cas. Déjà sollicité par courrier postal et face à l'insuffisance de la réponse du ministre, il réitère ses demandes, à savoir de publier un référentiel permettant de déclarer correctement les gains issus de cette pratique et de procéder à l'ensemble des contrôles permettant de s'assurer que les influenceurs et la plateforme ne fraudent pas l'impôt.